



SHÉRIFS ET HUISSIERS DE JUSTICE

CNP 43200

Les shérifs exécutent et poursuivent les ordonnances et les décrets, participent à la saisie et à la vente de biens et effectuent d'autres tâches liées à la fonction judiciaire. Les huissiers de justice signifient les documents de la cour, reprennent possession de propriétés, expulsent les locataires et effectuent des tâches connexes.



PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Très Bonnes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

22

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

26,96 \$

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation collégiale ou d'apprentissage

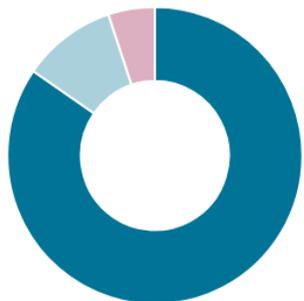
EMPLOYÉS

220

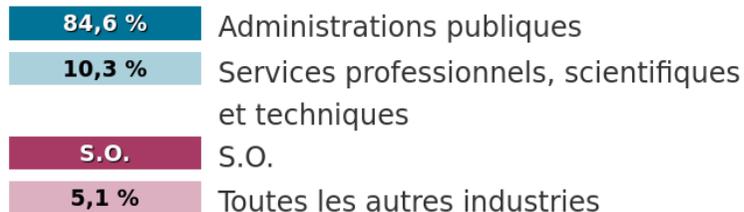
SALAIRE MOYEN

54 000 \$

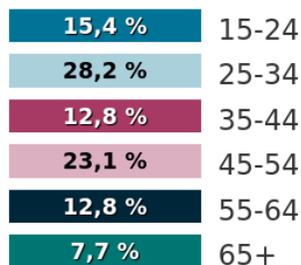
Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE



EMPLOI SELON L'ÂGE



ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Huissier/Huissière De Justice
- Shérif
- Huissier/Huissière De Shérif
- Shérif Adjoint/Shérif Adjointe
- Officier/Officière Du Shérif

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes:

- signifier les déclarations, les assignations, les décrets, les assignations du jury, les ordonnances d'entretien d'un conjoint, et autres ordonnances de la cour;
- signifier les brefs d'exécution en saisissant et en vendant les biens et en répartissant le produit conformément aux jugements de la cour;
- localiser, saisir et retirer des biens en vertu des lois adoptées par le Parlement;
- offrir des services de protection au palais de justice pour les juges ainsi que sur le périmètre du palais de justice;
- accompagner les détenus qui se déplacent entre la cour et l'institution correctionnelle;
- rédiger des rapports complets et les affidavits et tenir des dossiers.

